

→ BON À RETENIR

La formation peut être prise en charge par le pôle emploi ou par la Région Bretagne. Elle peut également faire l'objet d'un CIF (Congé Individuel de Formation demandé auprès de son employeur).

Le Centre de Formation vous accompagne pour trouver une solution personnalisée.

→ BON POUR APPRENDRE

- Groupe à effectif réduit
- Interventions de professionnels
- Visites en milieu professionnel
- 11 semaines de stage en entreprise
- Accompagnement individuel : entretiens et semaines tutorées sur votre projet
- Salle informatique à disposition
- Logements et repas possibles sur le campus



**ÉTABLISSEMENT PUBLIC
D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION**

CFPPA - coordinateur.rice CS TER
Rue de Bretagne
56308 Pontivy Cedex
tél. : 02 97 25 20 19 - fax : 02 97 25 65 00
cfppa.pontivy@educagri.fr



www.legroschene.fr

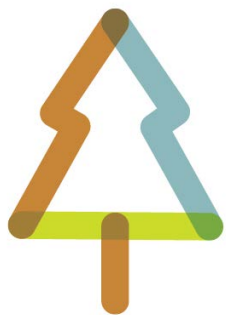


CS TER

CERTIFICAT DE SPECIALISATION
TOURISME VERT



CAMPUS SCIENCES & NATURE



CS TER

CERTIFICAT DE SPECIALISATION
TOURISME VERT

Ce titre, de niveau IV, dispense la capacité professionnelle à élaborer et à raisonner une activité de tourisme rural. Cette formation de 8 mois s'adresse aux futur.e.s chef.fe.s d'entreprise et/ou salarié.e.s d'une structure d'accueil touristique en milieu rural.



→ UN DIPLÔME POUR MOI

Formation pour adultes ayant un projet d'accueil (création, développement ou salariat), en hébergement (chambres d'hôte, gîte, ...) et/ou en animation (ferme pédagogique, prestations, ...).

Formation tout public : demandeur.se d'emplois, salarié.e, ...

Conditions d'admission :

- être âgé.e de plus de 18 ans
- Prérequis : maîtrise des savoirs de base
- Avoir un diplôme de niveau V (ex : CAP)
OU
Pouvoir attester d'une année d'activité professionnelle à temps plein dans le tourisme
OU
De 3 années à temps plein dans tout autre domaine.
- Sélection : entretien de motivation et prérequis.
- Compléter un dossier de candidature (disponible au centre de formation et sur notre site internet).

→ TOUT UN PROGRAMME

La formation dure 8 mois, de fin septembre à fin mai.

- 610 heures (20 semaines) en centre
- 385 heures (11 semaines) en entreprise

Modalités d'évaluation : mises en situation professionnelle et entretiens d'explicitation.

Le CS TER compte 4 unités capitalisables dont les objectifs sont :

- de définir techniquement la forme d'accueil choisie et de la faire connaître
- de la concevoir et de participer à sa mise en place
- de choisir judicieusement des partenaires
- de gérer l'activité et d'en mesurer l'opportunité financière

→ ET APRÈS LE DIPLÔME ?

Notre objectif est d'accompagner les porteur.euse.s de projets touristiques en milieu rural dans leur réflexion et leurs démarches de création d'entreprise.

Vous pouvez également :

- devenir salarié.e. : gérant.e ; chargé.e d'accueil, chargé.e d'animation, etc.
- poursuivre votre parcours dans le domaine (ex : BTS Tourisme, BTS Services en espace rural) ou intégrer une formation complémentaire.